COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

12 SEPTEMBRE 2019, A 19h00

SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE
PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le six septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Participants : M. Stéphane CHERKI - Mme Liliane MONTEL – M. Sylvestre ANSELMI - M. Patrick LADU - Mme Virginie SOULIER – Mme Céline ZAMBON - M. Christian FIGHIERA - Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Annick FILLON - M. Alain FABRI - M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Hélène PELTIER – M. Patrick COTTIER - M. Adrien SFECCI - Mme Rosaria ILLARIO

Ont donné procuration :

. M. Raymond FLOC'H pour M. Stéphane CHERKI
. Claude TKACZYK pour M. Alain FABRI
. Mme Brigitte ROUZIE pour Mme Virginie SOULIER

Absents excusés : Mme Magali GORGERET, Mme Muriel BERDAT, M. Christophe VESTRI, M. Boris KRUNIC

Est élue secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Des modifications sont apportées à l'ordre du jour : ajout de trois points supplémentaires :
. 14 : subvention à « Villefranche au Cœur » ;
. 15 : soutien financier à la famille Bonna ;
. 16 : groupement de commande pour les produits d'entretien.

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions

passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

15.07.2019	2019-72	Signature d'un MAPA pour la rénovation d'une maison individuelle avec la société BATIDECO pour un montant de 68 107,16€ TTC (lot 1 maçonnerie) avec la société GAVIORNO pour un montant de 55 848,65€ TTC (lot 2 plomberie) et pour un montant de 36 203,30€ TTC (lot 3 électricité) avec la société LA MENUISERIE pour un montant de 20 300,50€ TTC (lot 4 menuiseries extérieures) et pour un montant de 12 295,80€ TTC (lot 5 menuiseries intérieures) avec la société M BATIMENT SERVICE pour un montant de 11 989,36€ TTC (lot 6 peintures) et avec la société QUESADA pour un montant de 18 824,86€ TTC (lot 8 étanchéité). Le lot 7 cuisine est déclaré infructueux en raison d'offres irrégulières.
19.07.2019	2019-73	Signature d'un contrat de prestations de services pour l'application mobile « Whoosh » avec la société Flowbird qui permettra le paiement à distance des droits de stationnement pour les usagers. Ce contrat est conclu pour une durée de 36 mois et se renouvellera par tacite reconduction.
25.07.2019	2019-74	Signature d'une convention d'honoraires avec la société SELARL VINCENT HAURET MEDINA pour la procédure d'appel diligentée par la société Hostellerie de la Chèvre d'Or devant la cour administrative d'appel de Marseille pour un montant de 3 700€ HT.
25.07.2019	2019-75	Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le SIVOM de Villefranche Sur Mer pour la compétence périscolaire.
12.08.2019	2019-76	Signature d'une convention avec l'association Les Chiens Guides d'Aveugles pour la mise à disposition gracieuse d'agents du service de la Police Municipale le 29 septembre 2019 lors de la journée « portes ouvertes ».
19.08.2019	2019-77	Signature d'un MAPA avec l'atelier SALTUS pour l'élaboration d'un plan guide pour le secteur du Mont Gros pour un montant négocié de 23 370€ TTC.
29.08.2019	2019-78	Signature des conventions gracieuses de renouvellement des salles (gymnase, salle des fêtes, mairie annexe...) avec les associations pour la saison 2019/2020.
29.08.2019	2019-79	Signature de l'avenant n°1 pour l'occupation prolongée d'un chalet commercial avec Monsieur Dardanello du 1er au 15 septembre 2019.

29.08.2019	2019-80	Signature d'un avenant N°1 avec Mme Leyssieux pour une correction d'erreur matérielle (changement de la date de la fin de son bail : 2027 au lieu de 2028).
06.09.2019	2019-81	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une maison de 106 m² parcelles AP 298 et 300 contenance totale 1 547 m² chemin de Barnessa sup n° 560A au prix de 460.000€
06.09.2019	2019-82	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une maison (copro horizontale) 64,89m²SH, 2 garages sur parcelle BD 217, d'une superficie de 3 575 m², chemin de Savaric au prix de 500.000€
06.09.2019	2019-83	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Un appartement de 80m² dans un bâtiment en copropriété une double cave et 2 parkings extérieurs. Sur la parcelle BE 219 d'une superficie de 852m² au 8 chemin St Michel – Cap Roux au prix de 450.000€
06.09.2019	2019-84	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente de la moitié en nue-propriété du bien d'une maison élevée sur 3 niveaux comportant 3 logements, superficie totale de 200m² Parcelle BE 119-292 superficie totale 523m² au 12 avenue du cap roux au prix de 385.000
06.09.2019	2019-85	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente de la villa N°7 dans la résidence Les jardins d'ISIA - 1571 bd Maréchal Leclerc 93,66M²sp parcelles AD 171 et 185, contenance : 197m² au prix de 635.000€
06.09.2019	2019-86	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une maison de 138,22m² de SP sur parcelles AX 110 et 125 d'une contenance de 684m² et garage (lots 2 et 3) Au prix de 2.100.000€
06.09.2019	2019-87	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : 1 appartement de 61m² dans la résidence LE Roc d'EZE 5 avenue de la Marne Parcelle AN 211, 1 858 m² au prix de 245.000€
06.09.2019	2019-88	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente maison de 310m² avec garage sur terrain propre d'une contenance de 1 029 m²au 8 avenue de la mer au prix de 2.500.000 €
06.09.2019	2019-89	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente d'une maison de 123m² sur terrain propre cadastré AP 111 AR 35-369 et 242 au 1227 avenue Georges Clemenceau au prix de 640.000€

06.09.2019	2019-90	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente maison de 212m² avec garage sur terrain propre de 2 139 m² sis au 9 chemin St MICHEL au prix de 1.040.000€
06.09.2019	2019-91	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente appartement, lot 48 et 49 de 99,88m² avec parking lot 21 dans la Résidence « la baie des arts », sis 181 avenue de la Marne, cadastrée AN 181-182-273-274-275 contenance 4 411m² au prix de 700.000€
06.09.2019	2019-92	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Vente maison de 146m² habitables sur terrain propre, sis 78 avenue Lamaro cadastré BD 23-24 contenance 1 278 m² au prix de 2.780.000€
06.09.2019	2019-93	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Maison de 97,70m² sur terrain propre sis 24c chemin de La Tella cadastrés AN 465 et 479, contenance : 1 175 m² au prix de 1.028.000€
06.09.2019	2019-94	Signature d'un avis défavorable à la préemption du bien suivant : Résidence de tourisme de 48 appartements avec garages sur terrain propre EZA VISTA PALACE SARL sis 244 avenue de Verdun contenance 2 243 m² au prix de 15.600.000€
09.09.2019	2019-95	Signature d'une convention avec l'association Pour le Devoir de Mémoire pour préciser les engagements de chacune des deux parties dans l'organisation de la commémoration du souvenir du Révérend Donald Currie Caskie. Cette commémoration aura lieu le 19 octobre 2019 à 11h00 au Fort de la Revère.

II) RESSOURCES HUMAINES

2. Création de postes

Il s'agit de créer un poste à temps plein de catégorie B pour prendre acte de la promotion interne obtenue par un agent et de créer un poste à temps plein de catégorie B dans la filière administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Crée à partir du 1er janvier 2020 un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet ;

- Crée à partir du 1er septembre 2019 un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet ;

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

3. Heures supplémentaires

La trésorerie municipale a demandé que la délibération autorisant le dépassement du temps de travail réglementaire jusqu'à 36 heures par mois soit complétée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Valide le principe du dépassement des 25 heures supplémentaires pour les agents de catégorie B et C des services mentionnés ci-dessus, dans la limite de 36 heures par mois, en raison des contraintes de service ;

- Précise qu'une autorisation du maire soit délivrée pour chacun des agents dans ce cas ;

- Mandate Monsieur le maire pour signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

4. Convention d'apprentissage

La commune prévoit d'accueillir au sein du service Espaces verts un jeune en apprentissage. Il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Passe un contrat d'apprentissage selon les caractéristiques suivantes :

SERVICE	**Nombre de postes**	**Diplôme préparé**	durée de la formation
Espaces verts	1	CAPa	2 ans

- Précise que les crédits nécessaires soient inscrits au budget, chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires ;

- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis d'Antibes.

III) URBANISME

5. Achat d'un appartement neuf Route de La Turbie

Le conseil municipal a déjà délibéré sur le principe de cet achat mais ne disposait pas pour le faire de l'estimation des Domaines. Il convient à présent de délibérer en toute connaissance de cause.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Acquiert auprès du promoteur Icade un appartement de type T2 dans la future résidence So Infiny, 384 Route de La Turbie, à Eze, au prix total de 146 564 € TTC ;

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

IV) FINANCES

6. Budget Principal – DM N°2

Par délibération en date du 1er avril 2019, le conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune. Toutefois, il convient de procéder à quelques réajustements de crédits.

OPERATIONS REELLES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
011	+ 53 800 €	- 70	+ 66 600€
012	+ 5 500 €	-	-
65	+ 2 300 €	-	-
67	+ 5 000 €		
TOTAL	**+ 66 600 €**	**TOTAL**	**+ 66 600 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	**MONTANT**	**CHAPITRES**	**MONTANT**
21	+ 14 000 €	10	+ 14 000 €
23	+ 37 000 €	23	+ 37 000 €
TOTAL	**+ 51 000 €**	**TOTAL**	**+ 51 000 €**

OPERATIONS D'ORDRES

FONCTIONNEMENT

RECETTES	
CHAPITRES	**MONTANT**
042	+ 108 078,47€
TOTAL	**+ 108 078,47 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	**MONTANT**	**CHAPITRES**	**MONTANT**
040	+ 108 078,47 €		
041	+ 32 658 €	041	+ 32 658 €
TOTAL	**+ 140 736,47 €**	**TOTAL**	**+ 32 658 €**

Les opérations d'ordres sont équilibrées de section à section pour 108 078,47 euros et à l'intérieur de la section d'investissement pour 32 658 euros.

En outre, l'exercice n'étant pas terminé, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à effectuer les transferts de crédits nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Procède aux modifications ci-dessus du budget primitif 2019 de la commune ;

- Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

7. Cadeau coffret Relais et Château pour la Fête des associations

Traditionnellement la commune offre un coffret cadeau de cette chaine de luxe à l'occasion de cette fête des associations (aujourd'hui appelé « Fête des bénévoles »).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Acquiert un coffret « Relais et Château » d'une valeur de six cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix centimes (668,90 €) ;

- Fait don de ce coffret au gagnant de la tombola organisée par la commune à l'occasion de la fête des bénévoles 2019 ;

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

8. Budget annexe Parkings communaux – Budget primitif 2019

Le budget « Parkings communaux » prendra effet à compter du 1er octobre 2019.
Ce budget est un budget annexe à celui de la commune, il fonctionne sous la nomenclature M4 et il est assujetti à la TVA. Les montants inscrits au BP sont donc des montants HT.

Le projet du budget primitif 2019 (voir document ci-joint) s'élève à un total de : 169 350 €

- La section d'exploitation (dépenses et recettes) est équilibrée à :
  92 350 € ;
- La section d'investissement (dépenses et recettes) est équilibrée à :
  77 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Adopte le Budget primitif 2019 des parkings communaux tel que joint à la présente délibération, en le votant par section et par chapitre ;

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

9. Budget annexe Jardin exotique - remise de dette régisseur

Des erreurs comptables ont conduit à certaines anomalies dans la régie du jardin exotique. Il convient de délibérer pour remettre la dette du régisseur qui n'est due qu'à des erreurs et pas à un manque réel de recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Emet un avis favorable sur la demande en remise gracieuse de Madame Elodie CASENOVE, régisseur de la régie du Jardin Exotique, portant sur le montant total du déficit soit la somme de 29 103,93€ ;

- Prend en charge sur le budget du Jardin Exotique la totalité de cette somme, à savoir 29 103,93€,

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

10. Budget annexe Parkings communaux : durée d'amortissement des biens

Comme cela a déjà été fait pour la budget principal, il convient de délibérer sur la durée d'amortissement des biens de ce budget annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Adopte les durées d'amortissement proposées selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES	CATEGORIE DE BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT
2031	Frais d'études	2 ans
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	2 ans
2121	Terrains nus	15 ans
2135	Installations générales, Aménagements des constructions	15 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2153	Installations à caractère spécifiques	15 ans
2154	Matériel industriel	4 ans
2155	Outillage industriel	5 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5 ans
2182	Matériel de transport	4 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	2 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

11. Budget annexe Jardin exotique – DM N°2

Le conseil municipal a adopté par délibération en date du 1er avril 2019 le budget primitif du jardin exotique. Toutefois, il convient de procéder aux réajustements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	**MONTANT**	**CHAPITRES**	**MONTANT**
67	+ 30 000 €	70	+ 45 000 €
011	+ 10 000€		
012	+ 5 000€		
TOTAL	**+ 45 000 €**	**TOTAL**	**+ 45 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Adopte les réajustements de crédits ci-dessus ;

- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

12. Indemnités de conseil aux agents du Trésor au titre du budget principal

Chaque année la collectivité doit se prononcer sur les indemnités de conseil aux agents du Trésor qui lui sont suggérées par les services de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

(M. Christian FIGHIERA vote contre, M. Patrick COTTIER s'abstient)
A LA MAJORITE,

- Accorde à Madame Béatrice Lazarus 100% du montant de l'indemnité de conseil et de budget à laquelle celle-ci peut prétendre pour le budget principal de la commune ;

- Verse à Mme Béatrice Lazarus la somme de mille cent vingt-sept euros cinquante-cinq centimes (1 127,55 €) au titre de cette indemnité pour l'année 2019 ;

- Mandate Monsieur le maire pour signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

13. Indemnités de conseil aux agents du Trésor au titre du budget annexe Jardin exotique

C'est la même chose pour ce budget annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

(M. Christian FIGHIERA vote contre, M. Patrick COTTIER s'abstient) A LA MAJORITE,

- Accorde à Madame Béatrice Lazarus 100% du montant de l'indemnité de conseil et de budget à laquelle celle-ci peut prétendre pour le budget annexe « Jardin exotique » ;

- Verse à Mme Béatrice Lazarus la somme de trois cent quatre-vingt-six euros soixante-et-onze centimes (386,71 €) au titre de cette indemnité pour l'année 2019 ;

- Mandate Monsieur le maire pour signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

V) POINTS SUPPLEMENTAIRES

14. Subvention à l'association Villefranche au Cœur

Cette association villefranchoise mène des actions « Plages propres » sur sa commune. Elle est prête à le faire à Eze. Il est donc proposé de leur verser une subvention de 300€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Verse une subvention de trois cents euros (300€) à l'association « Villefranche au cœur » ;

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

15. Soutien financier aux jeunes champions de la famille Bonna

Deux enfants de cette famille, Clara et Baptiste, ont obtenu plusieurs médailles en taekwondo. Il est proposé de soutenir cette famille dans les dépenses que cela impose en lui versant une somme de 2 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Verse une subvention de deux mille euros (2 000€) à Monsieur et Madame Laurent Bonna pour les aider à financer la participation de leurs enfants aux championnats de Taekwondo ;

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

16. Convention constitutive d'un groupement de commandes

La commune de La Turbie a proposé à plusieurs communes voisines de participer à un groupement de commandes pour les produits d'entretien. La commune de Peille a répondu favorablement. La commune d'Eze a la possibilité d'y adhérer pour réaliser des économies d'échelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, **A L'UNANIMITE,**

- Autorise Monsieur le maire à signer, au nom de la commune, le projet de convention ci-joint ;

- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 heures 50.

Le maire,

VILLE DE LA TURBIE 06360

Le Maire,
Stéphane CHERKI.

Stéphane CHERKI

La secrétaire de séance,

Meriem BEN HADDOU